

Compte-rendu du Conseil d'école n°1 de l'année scolaire 2018/2019

Le lundi 05 novembre 2018 en l'école élémentaire Weissenburger

Sont présents :

Les Enseignants : Mme Alberici – Mme Boulanger – Mme Belatar – Mme Ducrot – Mme Gulzinski – Mme Dorvillé – Mme Leroy – M. Dorvillé – Mme Guégan - Mme Guyard – Mme Lorenzi

Les Parents élus :

FCPE : Mme Rémy – M. Robert – M. Scheirlink – Mme Outmaite

PEEP : Mme Laude – Mme Sénéchal – M. Korchi – Mme Favero

Absents excusés : Enseignants : Mme Guyard, FCPE Mme Lesne, PEEP Mme Cognet

M. le Maire et/ou son représentant : M. Lévy

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale et/ou son représentant :

M le DDEN : M. Dupont

Les Enseignants du RASED : excusées

Le Psychologue de l'Education Nationale : excusée

Le Référent sécurité de la Gendarmerie Nationale : M. Bachelet

L'Infirmière de l'Education Nationale : excusée

Validation de l'ordre du jour

Installation du Conseil et présentation des attributions et missions

- Vote aux élections des représentants des parents d'élèves pour l'année 2018/2019 :

Participation :

130 (172 en 2017) votants sur 321(329 en 2017) inscrits soit 40,5 % (52,28 % en 2017) pour la participation
19 (32 en 2017) bulletins blancs ou nuls soit 14,61 % (18,60 % en 2017) des bulletins

Il y a donc eu une participation inférieure aux années précédentes.

Les votes nuls s'expliquent toujours de la même façon : plusieurs bulletins dans l'enveloppe ou des noms entourés ou rayés ou pas de bulletins...

Perspectives :

Pistes pour l'an prochain : travailler la note consacrée aux élections (simplification avec pictogramme ?) lors de la réunion de constitution de la commission électorale afin d'éviter les erreurs commises ou que celles-ci se reproduisent moins. Or, peu d'implication avec une participation faible et limitée aux parents déjà impliqués précédemment...

Réfléchir à faire autrement ou à en assurer une meilleure promotion malgré sa date proche de la rentrée et proche des réunions de chaque classe. Or même problème.

Le Directeur est ouvert à toutes les suggestions...Sujet à reprendre lors du prochain conseil.

Suggestion de M Robert : temps de présentation des parents se présentant la semaine précédent l'élection (temps d'accueil ? Extérieur ? Dans la cour?)

Remerciements : Le Directeur remercie et félicite les parents présents qui se mobilisent pour leur école...

- Présentation des attributions et missions du conseil d'école :

Le directeur rappelle les attributions et missions du conseil d'école (voir annexe).

<http://www.education.gouv.fr/cid2659/les-parents-d-eleves.html>

Les parents élus ont possibilité de distribuer via l'école des questionnaires « anonymés » pour préparer le Conseil.

Les questions diverses doivent parvenir à l'école 48h -au minimum- avant le Conseil (jours de classe) afin d'être étudiées pour apporter éventuellement une réponse.

L'idéal étant 8 jours pour les questions nécessitant la recherche d'informations sous peine de ne pouvoir apporter de réponse le jour dudit conseil.

En raison des vacances scolaires, des dispositions particulières ont été proposées pour ce premier Conseil.

Prochains conseils : lundi 4 février 2019 et lundi 18 juin 2019 à 17h30.

Configuration de l'école et sûreté en l'école:

- Configuration :

Au 05/11/2018, il y a 211 (203 en 2017) élèves inscrits et répartis de la manière suivante :

CP : 27 CP/CE1 : 24 (16 +8) CE1: 24 CE2 : 23 CE2 : 22

CM1 : 31 CM1/2 : 30 (15 +15) CM2 : 30 dispositif ULIS : 12

! les élèves ULIS sont répartis selon leur classe d'âge ou N-1

Soit une moyenne de 26,25 élèves/ classe ou 24,75 si on décompte les élèves relevant du dispositif ULIS

L'an prochain, potentiellement 45 élèves quitteraient l'école : 6^{ème}, orientations EGPA/ULIS collège/autres établissements.

27 (mat. P Bert)+ 14 (mat. A Daudet) arrivent ou doivent arriver au CP, soit 183 élèves ==> 22,87 par classe sans les 12 élèves d'ULIS soit 195 en tout.

Les effectifs sont très fluctuants, avec de nouvelles arrivées et de nouveaux départs chaque mois.

Un important écart est constaté entre les prévisions du début d'année 2018 et aujourd'hui : près de 25 élèves soit une « classe »...

Les classes présentent des effectifs très importants et posent les questions liées aux conditions d'un bon accueil de chacun, de bonnes conditions de travail pour répondre aux impératifs de bienveillance...

Par ailleurs ces effectifs et ces écarts interrogent quant aux crédits alloués par la mairie. Une proposition formulée par le Directeur auprès du service des affaires scolaires : retarder la validation des commandes et expérimenter des commandes groupées par cycle avec à charge pour l'école une harmonisation des fournitures

- Sûreté en l'école :

Le Directeur revient rapidement sur les dispositions de sûreté en l'école- fonctionnement, difficultés et intérêt : le visiophone, l'ouverture des portails hors temps de récréation, le blocage des portes d'accès au bâtiment, la mise en place d'un registre de présence ponctuelle des adultes (qui est concerné ?/pour quoi ?/insistance sur la présentation au directeur)...

Le Directeur revient sur les sollicitations très nombreuses : retards – le décalage non résolu de la sonnerie n'explique pas tout-, prises en charge avec transport par taxi ou parents...doublés par un nombre d'appels téléphoniques croissants.

Examen et Vote du règlement intérieur de l'école

Les membres du Conseil sont invités à étudier ce document (annexe 2) en grande partie repris par la note de rentrée...

Il est rappelé que la base est le règlement type départemental (annexe 3) validé par les services juridiques compétents.

Le Directeur propose la modification du point 2.5.3 :

« Si par nécessité (rassurer les parents sur le trajet réalisé entre le domicile et l'école notamment), un enfant se voit confier un téléphone portable, il est indispensable qu'au préalable les parents aient pris attache avec

l'enseignant afin que l'objet éteint soit déposé en début de journée et restitué en fin de journée.

Ceci doit rester exception et être clairement défini entre la famille et l'enseignant, notamment par le biais d'un écrit signé par lesdits parents et l'enseignant, mais aussi visé par le Directeur.

Ceci conformément à l'article L511-5 du Code de l'éducation modifié par la Loi n°2018-698 du 3 août 2018 en son article 1, par lequel tout téléphone portable ou équipement terminal est interdit à l'école à l'exception des circonstances -notamment à usage pédagogique - et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément et en fixe les modalités de confiscation et restitution. »

Le Directeur, suite aux suggestions de Mme l'Inspectrice, propose d'autres modifications ;

Ainsi, l'assemblée, après discussions, a validé les modifications suivantes :

-Les horaires (entrées, sorties et récréation)

-L'explicitation des PPMS

-L'organisation des APC

-L'intégration de :

– Charte de la Laïcité

– Charte de l'égalité Filles-Garçons

– Protocole de traitement des situations de harcèlement (sous la forme d'un schéma simplifié proposé par EDUSCOL)

Le règlement intérieur est approuvé par vote. (21 voix pour 1 abstention)

Projets et actions dans le cadre du projet d'école

→ Les classes de cycle II & III participent à l'action « école et cinéma » : 3 films dans l'année pour un coût de 2€50 par élève et par séance (2€ pris en charge par les crédits de la mairie ainsi que le transport il reste donc 0€50 pris en charge par la coopérative école) Premiers films : les 4 et 5 octobre derniers, avec L'Homme qui rétrécit et Les Aventuriers. Exploitation en classe avant/après projection.

→ Les classes de cycle II vont travailler le chant choral à l'école de musique avec Marina Lobaton.

La classe de CM1/2 va poursuivre le travail de classe Orchestre.

A ce jour, nous n'avons pas de retour des projets mais cela n'est qu'une question de jours.

→ Les différentes classes de l'école travailleront avec la Police Municipale sur la sécurité routière. Cela va concerner toutes les classes de l'école cette année avec des thèmes adaptés à chaque niveau.

Les CM2 seront conviés à développer leurs attention et réflexion sur le vélo, avec des compléments au cours de l'année pour acquérir/consolider et valider leurs compétences en APER et APS. Dates à communiquer.

→ L'ensemble des classes assisteront encore cette année aux spectacles proposés par le TEN (Théâtre Noyonnais) selon les demandes formulées et les disponibilités du TEN.

Pour rappel, le coût n'est que de 3€ après participation de la mairie. 2€ sont demandés aux familles et 1€

pris en charge par la Coopérative scolaire ; il a été décidé que les participations des familles non reçues seraient assurées par la Coopérative de l'école. Ceci pose la question de son financement pérenne...

→ Un gros travail est fait à nouveau sur la citoyenneté, notamment autour du 11 novembre au cycle 3 (du CM1 à la 6^{ème}) dans le cadre de la liaison école/collège notamment.

Une participation volontaire des adultes et enfants en est la base.

A nouveau, une chorale commune est possible grâce au travail conjoint des enseignants : Mme Sterlin avec la Chorale du collège Paul Eluard et les CM2 volontaires chez M Dorvillé. Un accueil pour un travail commun au collège a lieu.

Les CM2 poursuivront le travail sur la Grande Guerre dans le cadre la liaison CM/6ème avec les classes de Mme Laude, M. Hardier et Mme Neve : exposition « 213 » au Chevalet (du 8 au 11 novembre 2018) et sortie commune au Musée de la Grande Guerre à Meaux.

Merci à eux ainsi qu'à M Rochas, M Falda et autres collègues.

→ D'autres projets sont en cours d'élaboration avec le collège : mathématiques et EPS notamment.

→ Les classes sont inscrites dans un programme d'animations écocitoyennes avec le Service Environnement de la Communauté de communes du Pays Noyonnais, ceci dès novembre 2018 et jusqu'au début 2019, avec Mme Fauconnier.

→ Les classes de cycle II et de cycle III, dans le cadre des programmes, sont engagées dans une série de modules EPS. Avec mise à disposition de locaux sportifs par la mairie pour le cycle II et d'éducateurs sportifs pour le cycle III.

→ Chaque cycle a mis ou va mettre au point des projets communs et des décloisonnements de groupes ou d'individualités.

→ Les enfants de CP et CE1 ont passé les nouvelles évaluations de début d'année afin de détecter les réussites, les éventuelles difficultés et d'y remédier tout au long du cycle. Les parents seront destinataires d'un tableau récapitulatif personnalisé. Un mot sera rédigé par les enseignantes afin d'en expliquer le contenu. Des rencontres seront proposées aux familles au cas par cas.

→ Un assistant anglophone - qui vient du Canada - est présent dans l'école le lundi pour aider les enseignants et les élèves dans l'apprentissage oral de l'anglais et de la civilisation anglo-saxonne.

→ M Dorvillé, sur la base du volontariat, a débuté l'allemand avec ses élèves pour faciliter l'éventuelle intégration dans la classe bilingue l'an prochain.

→ Les APC ou activités pédagogiques complémentaires sont reconduites selon les modalités précisées par les enseignants.

→ Les bilans scolaires seront distribués comme chaque année à raison de deux retours pour le cycle 2 et trois pour le cycle 3.

L'outil académique LSU nous permet d'avoir le même outil au niveau de l'académie.

→ Les élèves de CM2 ont pu assurer leur participation au Conseil Municipal d'Enfants : le Directeur remercie ses collègues et particulièrement Mme Leroy pour sa prise en main du pilotage des élections cette année.

→ Activités hors temps scolaire le mercredi matin : cours ELCO- Enseignement des Langues et Cultures d'Origine - avec à nouveau M. Chikhaoui (langue arabe).

Les programmes du cours ELCO suivent les programmes officiels et peuvent donc amener à la validation des niveaux A1 et A2 comme avec l'Anglais et l'Allemand. Il s'agit d'un socle de compétences linguistiques.

Travaux

Le Directeur demande aux représentants de la Mairie et aux parents d'élèves élus de faire un point sur la dernière rencontre de suivi des travaux pour une ouverture au public en septembre 2019.

Le Directeur précise qu'il n'a toujours pas de réponse de la part de l'éducation nationale au sujet de la future direction d'école.

A savoir : une direction primaire ou deux directions séparées (une maternelle et une élémentaire).

Une action commune est envisagée en partenariat avec les deux directeurs des deux écoles maternelles afin d'obtenir un éclaircissement sur cette situation.

Une remarque est faite à M. LEVY au vu des fluctuations d'effectifs énormes entre le calcul du budget de fonctionnement fait en mai et le nombre réel d'élèves par classe aujourd'hui. (Les écarts peuvent être énormes : jusqu'à 9 élèves dans une classe!) Ceci pour les commandes futures et les dotations en mobilier des futurs locaux.

Sécurité en l'école : exercices incendie et PPMS

Exercice incendie

Réalisé le 25 septembre 2018 Temps mis : 1 min 58 s

Tout s'est déroulé correctement, sans difficulté majeure.

Il faudra travailler l'ouverture des portes en grand et la gestion des flux par les différentes classes.

D'autres exercices, réels ceux-là, ont eu lieu puisque l'alarme s'est déclenchée deux fois à cause d'un déclenchement intempestif (détecteur présent en cuisine). Tous les élèves sont allés sur les lieux de

rassemblement prévu. Preuve que la culture du risque est efficace.

Exercice de confinement PPMS et exercice « intrusion » dans le cadre des mesures Vigipirate

Le confinement dans les couloirs dans le cadre du PPMS (pour risque par exemple de tempête ou grave problème de pollution dans la ville) a eu lieu vendredi 19 octobre 2018 à partir de 15h15.

Aucun incident n'a été relevé et un point sur les modalités et le matériel à la situation a pu être fait.

Le second aura lieu au cours du dernier trimestre.

L'exercice dit « intrusion » aura lieu le 13 novembre 2018.

On peut maintenant s'enfermer dans le bâtiment puisque les portes peuvent être fermées à clé de l'extérieur sans empêcher l'évacuation pour les risques d'incendie. Les serrures des portes de classe ont été aménagées de façon à pouvoir s'enfermer sans difficulté à l'intérieur et un renouvellement de clefs manquantes fait.

Chaque enseignant connaît ses missions en cas d'alerte.

Nous réaliserons un exercice basique permettant aux enfants de se cacher et de ne pas se faire remarquer (donc pas de bruit), ceci durant une vingtaine de minutes. Le scénario sera finalisé avec l'équipe enseignante.

La trame est la suivante : on imagine qu'une personne malveillante circule dans la ville, la gendarmerie nous appelle et nous demande de rester en l'école sans faire de bruit pour ne pas attirer l'attention de cette personne.

Nous avons pris un nouveau moyen d'alerte pour ce type de confinement : siffler trois fois 5 secondes.

Le Directeur se charge du rôle de l'intrus : à charge de vérifier la fermeture des portes, la non visibilité des enfants et adultes et le calme.

M Robert soulève ses inquiétudes quant au scénario, aux risques de traumatismes de certains enfants- perte de confiance en l'école-, établit un parallèle avec d'autres situations où il apparaît que l'écriture du scénario aurait été excessivement porteuse d'éléments anxieux et émet des doutes quant à la bonne conduite des opérations.

Le Directeur rappelle les obligations réglementaires, tente de dédramatiser les choses et rappelle la nécessaire confiance mutuelle quant à la pertinence de l'équipe enseignante dans ses choix et quant à son souci de bienveillance.

Le Major Bachelet est présent pour expliquer à nouveau son rôle et lien avec l'école, mais n'est pas sollicité.

Coopérative scolaire (présentation par Mmes Belatar et Guégan):

Les comptes de l'année 2017/2018 ont été présentés et vérifiés aux parents élus du dernier mandat.

Le solde de la coopérative pour la nouvelle année 2018/2019 était donc de 5 576,62 €.

Cette année le montant de la participation à la coopérative soumise aux familles a été maintenue : 12 euros par an/enfant, avec 8 euros par enfant supplémentaire.

Ceci toujours pour tenir compte des situations parfois difficiles de certaines familles.

Les enseignants et le Directeur sont toujours disponibles pour s'entretenir avec les familles qui souhaiteraient exposer des difficultés.

Une mobilisation décroissante des familles est toujours constatée à ce jour, notamment pour les familles arrivant en l'école. Il y a aussi un défaut de communication envers l'école sur le positionnement de chacun nous laissant équipe enseignante et enfants dans un certain flou.

Il faut noter cependant quelques participations volontairement supérieures.

1899 € au 5/11/2018 au lieu de 1958 € au 06/11/2017 et 2650 € à la même époque en 2016.

Au 29/09/2018, le solde de coopérative est de 4702,51 € . Les régies ont été versées, mais il reste quelques factures à reporter du précédent exercice.

L'école souhaite maintenir une certaine qualité d'ouverture culturelle dans un souci d'équité.

Le Directeur exprime des inquiétudes pour le maintien de celle-ci et exprime au nom de l'équipe une certaine lassitude face à ces difficultés récurrentes qui s'avèrent chronophages.

Comme avancer l'an dernier, il faudra réfléchir à réduire à terme les investissements.

D'autres formes de financement sont nécessaires. La question est à nouveau soumise au Conseil d'école.

L'école se charge de gérer les recettes et dépenses liées à la photographie scolaire et au besoin dépose des demandes de financement : PAC, AEC ou autres subventions...

Un projet PAC a été déposé par M Dorvillé pour le projet dans lequel les CM2 D sont impliqués – projet 213 prolongé par une sortie pédagogique commune le 26/04/2019 avec 3 classes de 6^{ème} du collège Paul Eluard-.

Un dossier de subventions interministérielles est aussi en cours de constitution.

Le dossier PAC pour 2017/2018 a été validé et servira à la prise en charge financière dans l'achat d'enregistreurs numériques en lien avec le Projet d'école. Toutefois, M Dorvillé doit relancer les services IA en charge de la question afin de savoir ce qu'il en est.

Pour rappel, ne pas oublier l'engagement dans différentes activités ponctuelles gratuites et les rendez-vous à la médiathèque pour fréquenter un lieu emblématique du livre. L'abonnement de chaque classe est pris en charge par la Coopérative. Ce qui permet au Directeur de signaler et de remercier la municipalité pour l'offre culturelle et sportive proposée aux écoles.

Le photographe est venu le jeudi 18 octobre 2018.

Les photos seront vendues courant novembre. Le tarif et le contenu des prestations ont revues avec le nouveau photographe avec qui nous travaillons cette année.

Il est important de rappeler que cela constitue la source majeure de financement de la Coopérative, qu'il n'y a aucun caractère obligatoire et que les parents sont interrogés quant à leur volonté. Chacun peut donc anticiper et s'engager librement sans surprise.

Toutefois, comme pour d'autres sujets, la bonne compréhension des informations apportées semble poser souci à certains.

Enfin, il ne faut pas oublier que la photo de groupe est la seule réellement envisageable dans le contexte scolaire, même si cette année encore un effort de mise en situation a été réalisé par le photographe pour les prises individuelles et des fratries.

N'oublions pas qu'il s'agit d'un processus chronophage et qu'il est toujours délicat de soumettre les familles à des questions d'argent pour celles-ci comme pour l'équipe enseignante qui souhaite développer d'autres liens afin d'améliorer le suivi des élèves.

Enfin, pour rappel, l'école a pris l'option depuis plusieurs années de soumettre de petites animations entre classes (présenter une saynète, une danse, une exposition.) et/ou en direction des familles.

Attribution des salles en dehors du temps scolaire

Soumission pour les cours ELCO du mercredi matin et le centre aéré ACM : acceptation de l'assemblée.

Questions diverses :

Questions PEEP

Questions FCPE

Travaux et devoirs donnés aux enfants à faire à la maison :

Plusieurs parents sont étonnés de la quantité et de la nature des devoirs donnés à leur enfant.

Ces devoirs à faire à la maison viennent s'ajouter à une journée de 6 heures de travail en classe.

Ils sont parfois source de conflit entre les enfants et leurs parents. Et ils sont une source d'inégalité entre les enfants (selon le soutien possible ou pas à la maison).

-Serait-il possible que les devoirs donnés aux enfants soient moins conséquents ?

-Serait-il possible que les devoirs soient réservés aux mardi et vendredi (ce qui laisse plus de temps aux familles pour les faire avec leur enfant) ?

-Serait-il possible qu'il n'y ait plus, comme le prévoient les textes officiels, que des travaux oraux ou de lecture à faire à la maison ?

→Référence aux textes officiels : « À la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres aux élèves se limite à un travail oral ou des leçons à apprendre. » EDUSCOL circulaire du 29 décembre 1956

→Confusion entre devoirs, travaux et exercices écrits.

Flou réglementaire car non interdiction sur le temps scolaire sans temps spécifique pour autant (suppression en 2008) et définition floue des APC...

→Importance de l'entraînement en lecture au CP→préparation au cycle 4 au CM2

→Difficultés de revoir certaines notions sans entraînement : ex. calcul/répertoires multiplicatifs et de mot

→Les enseignants ont toujours spécifié que cela n'était pas un enjeu mais une occasion de partage en famille/ aucun caractère de réussite mais source d'interrogations pour interactions en classe...

→ Question de l'inégalité : problème sémantique

D'après le dictionnaire Larousse, 2^{ème} définition : « Absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits. »

D'après le dictionnaire Larousse, l'équité : « Qualité consistant à attribuer à chacun ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice naturelle. »

Question de l'inégalité : problème lié en la confiance en l'école et en la bienveillance de l'école : est-ce remis en cause ?

→ Diminution croissante depuis dix ans de ce qui est demandé tant à l'écrit qu'à l'oral.

→ Problème de l'égalité/équité quant au travail oral et à l'apprentissage : même chose.

→ Constat qu'il y a de moins en moins de choses faites à la maison, écrites ou orales.

→ Organisation au cycle 3 et dès CE2 sur le principe d'une semaine à l'autre.

→ Des solutions ont été proposées par l'école, sans relais et/ou réponse : mise en place d'études surveillées à titre d'école-pilote / recensement des besoins liés à la réussite éducative près de 60 enfants potentiels il y 10 ans/mise en place de blog de classe avec souci de l'égalité/équité...

→ Quid de la demande de nombreuses familles en faveur des « devoirs » et des reproches d'insuffisance parfois.

Papier dans les toilettes des enfants :

Des parents nous ont signalé l'absence de papier dans les toilettes.

-Serait-il possible de veiller à ce que les enfants aient toujours accès à du papier quand ils vont aux toilettes ?

→ Problème d'approvisionnement en papier et autre. Le personnel en charge s'en occupe dès réception.

→ Problème d'hygiène et éducatif : constat par le personnel, doublé par le Directeur (boulettes de papier et emballages jonchant le sol, chasses d'eau non tirées, traces d'urine et excréments au sol ou mur...)

→ Manque de respect des locaux et des personnes-enfants et adultes- avalisés par certains parents.

→ Difficulté de surveillance car lieux sensibles : respect de l'intimité.

→ Gestion problématique des flux : nombreuses allées et venues avec tendance croissante...cela pose la question : habitudes liées à la maternelle ? des problèmes médicaux ? des problèmes éducatifs ?

Restauration des élèves :

-Serait-il possible que les enfants puissent boire en classe lorsqu'ils ont soif ?

-Serait-il possible que les enfants puissent prendre un goûter en allant ou en revenant du sport (certains n'arrivent pas à manger le matin avant d'aller à l'école) ?

→ Le Directeur s'étonne de cette question puisqu'à sa connaissance il n'est pas interdit de boire à l'école sauf bouteilles d'eau dans la cour et boissons sucrées. Nombreux déplacements constatés pour renouveler le contenu des bouteilles...Des limites sont posés parfois lorsque boire semble associé à du « biberonnage » ou se révèle perturbateur car moment inopportun.

→ Le Directeur s'étonne aussi de cette question car il n'y a pas interdiction surtout au retour de piscine. Manger et se déplacer sont peu compatibles : mauvaise assimilation de ce qui est consommé, souci d'attention lors du déplacement...

→ Par contre la question du petit déjeuner relève de la sphère éducative privée et n'est pas du domaine de l'école : revoir ses habitudes, l'hygiène liée au sommeil (heures tardives de coucher et lever, nécessité de prendre le temps de s'habiller/de se laver/hygiène bucco dentaire..., TV dès le matin et/ou influence des écrans et jeux...). Souvent, le constat est fait que de mauvaises habitudes sont inscrites chez certains enfants très peu disponibles pour apprendre.

Horaires des entrées et sorties :

-Plusieurs parents signalent des soucis liés aux retards de sortie de fin de journée.

En effet, ils ont parfois des enfants à récupérer dans d'autres écoles (dont les horaires d'entrées et de sorties sont fixés en adéquation avec les autres établissements du noyonnais), et se retrouvent assez souvent en retard !

Sécurité lors de la sortie des élèves :

-Lorsqu'ils doivent sortir, les élèves vont directement sur le trottoir de l'école même si leurs parents ne sont pas encore là. Serait-il possible, pour des raisons de sécurité, de demander aux élèves qui sortent de rester derrière la grille (côté cour) jusqu'à ce qu'ils voient la personne qui vient les chercher ?

→ Le Directeur s'étonne que la question des retards du matin ne soit pas soulevée. Souplesse de la part des enseignants malgré les abus avérés.

→ Le respect des horaires du soir est lié aux activités engagées : déplacements à gérer avec parfois des contraintes

(bus place St Jacques, soucis divers lors du trajet...).

→ Les horaires indiquent non pas la sortie des élèves, mais la fin du travail de classe.

→ Le Directeur rappelle que quelque soit la configuration, les problèmes soulevés par parents et enseignants demeurent.

→ Le Directeur rappelle qu'il n'y a pas d'obligation comme en maternelle de rester avec les enfants à la sortie et que légalement ceux-ci doivent être à l'extérieur pour cause de responsabilité. Mairie pour les locaux, personnel du périscolaire car enfants non inscrits, enseignants car non responsables...

→ Le Directeur s'étonne que les oublis d'enfants, les discussions prolongées entre parents ou les retards liés aux activités professionnelles ou privées ne soient pas évoquées et rarement anticipés ou excusés...

Questions relatives aux élèves de la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) :

-Les professeurs de la classe connaissent-ils le handicap et les particularités de chaque élève ?

-Les élèves de la classe ont-ils été informés du fait qu'ils allaient intégrer leur classe de référence (qui correspond à leur classe d'âge) ? Certains ont besoin qu'on leur répète, qu'on les rassure !

-Pourquoi n'ont-ils toujours pas de devoirs, comme les autres élèves ?

-Pourquoi appelle-t-on la classe d'ULIS « le dispositif », ce terme crée de la confusion pour certains élèves ?

-Qu'est-ce qui a été fait à l'école pour favoriser l'inclusion des élèves porteur d'un handicap (dans les classes d'inclusion et dans la salle d'ULIS) ?

-Le programme scolaire des élèves a-t-il été fait au cas par cas selon le handicap de l'élève, ou est-ce le même programme pour tous les élèves ?

-Les aménagements et adaptations pédagogiques ont-ils été mis en place par l'équipe éducative ?

-Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est-il respecté pour chaque élève ?

→ Le Directeur rappelle que la structure ULIS ou anciennement CLIS est présente en l'école depuis fort longtemps...Elèves, familles et enseignants connaissent. Il s'agit d'une mise en conformité avec les textes officiels.

→ Le Directeur reconnaît qu'il a été difficile d'anticiper pour les élèves du dispositif leur présence sur les listes de classe en raison N ou N-1. Toutefois, cela a été fait à la rentrée et les parents ont été invités par la personne référente pour explicitations. Toutefois personne n'a posé de questions, tout au moins au Directeur lors de la rentrée...

→ Le Directeur rappelle que 10/12 des élèves étaient déjà en ULIS à Weissenburger ou non.

Si les devoirs posent souci, quid de ces élèves à profil particulier ? Certaines choses leur sont demandées à hauteur de ce qu'il leur est possible.

→ L'ULIS n'est pas une classe, mais bien un dispositif où certains sont inclus plus ou moins selon leur PPI.

Pour rappel, à chaque élève ULIS correspond un GEVASCO, UN PPS et un PPI que le Directeur définit avec Mme Ducrot référente ULIS.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, fin du conseil à 20h50.

Compte-rendu rédigé conjointement par Mme Guégan et M. Dorvillé.

Prochains conseils les 04/02/2019 et 17/06/2019